Présentation des modalités VAE

Technicien supérieur du bâtiment option économie de la construction

Niveau 5 (FR/EU)

Activités visées

Doté d'une vision globale et détaillée des coûts, le titulaire de la certification garantit la faisabilité technico-économique d'une construction et veille scrupuleusement au respect des budgets.
Il gère la partie financière sur les réponses aux appels d'offres.
Présent en amont et durant tout le chantier, il assure également une mission de conseil auprès du maître d'œuvre.

Dans le dispositif de VAE, l'ensemble des capacités seront vérifiées en vue de la délivrance du Titre.

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation
Bloc 1 - Etudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel	
Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique	- La liste des ouvrages à métrer est complète - Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles - La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% - Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage...).
Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant	- Les côtes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes - Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales) La description des ouvrages est précise.
Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation	- La description du projet et le choix des règlementations applicables sont corrects - Les ouvrages concernés par la règlementation sont identifiés - Les performances des ouvrages sont correctement définies.

Siège social : 78 rue de Montreuil - 94300 VINCENNES
SAS au capital de 197000 € - NAF 8559 A - SIRET 489 579 342 000 10
Validation des Acquis de l'Expérience : www.esct.fr - vae@esct.fr - Tel : 01.84.23.48.65
Organisme de formation enregistré auprès du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sous le n° 11940684694

Bloc 2 - Prescrire et estimer un projet de bâtiment en BIM ou en conventionnel	
Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique	- La liste des ouvrages à métrer est complète - Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles - La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% - Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage…).
Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment	- Les éléments de l'étude technique et réglementaire sont pris en compte dans la rédaction des documents - Les ouvrages à décrire sont répartis correctement dans les corps d'état - Tous les lots et ouvrages nécessaires au projet sont décrits - Les principaux éléments de descriptif sont précisés (matériaux, normes, dimensions, mode de pose…).
Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation	- Les ratios retenus sont corrects Les calculs des ratios utilisés sont posés - L'estimation proposée est cohérente (les ordres de grandeur sont respectés).
Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'œuvre pour un projet de bâtiment	- Les documents nécessaires à la consultation sont listés - L'analyse des offres de prix est argumentée - L'analyse des offres est réalisée sur les quantités et sur les prix.
Bloc 3 - Assurer le suivi des travaux d'un bâtiment en maîtrise d'œuvre	
Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation	- L'enclenchement des tâches par corps d'état respecte la chronologie d'exécution et le phasage - L'objectif de délai du maître d'ouvrage est pris en compte dans l'organisation du planning.
Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux	- Le contenu des missions de Maîtrise d'œuvre est connu - Les éléments incontournables du compte-rendu de chantier sont listés les éléments de validation (VISA) sont pertinents.

Dans le dispositif de VAE, l'ensemble des compétences seront vérifiées en vue de la délivrance du Titre professionnel Technicien supérieur du bâtiment option économie de la construction.

Siège social : 78 rue de Montreuil - 94300 VINCENNES
SAS au capital de 197000 € - NAF 8559 A - SIRET 489 579 342 000 10
Validation des Acquis de l'Expérience : www.esct.fr - vae@esct.fr - Tel : 01.84.23.48.65
Organisme de formation enregistré auprès du Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sous le n° 11940684694